

(1)

( N° 56. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1878.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879 (1).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

## NOTE EXPLICATIVE.

Le tableau ci-dessous présente le résumé des augmentations ou des diminutions de crédit que le Gouvernement propose de porter, par amendement, au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879.

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
		demandés AU BUDGET primitif.	NÉCESSAIRES.	DIMINUTIONS.	AUGMENTA- TIONS.
6	Traitement de l'état-major général . . .	806,000	806,000	•	55,400
7	— — des provinces et des places. . .	299,400	303,000	•	3,600
8	— du service de l'intendance. . .	256,000	258,000	•	2,000
9	— du service de santé des hôpitaux	200,500	200,900	•	400
12	— et solde de l'infanterie . . .	13,468,500	13,505,500	•	37,000
14	— et solde de l'artillerie . . .	5,299,000	5,304,500	•	5,500
15	— et solde du génie . . .	1,282,900	1,288,300	•	5,400
22	Pain et viande . . .	5,419,600	6,771,800	•	1,352,200
25	Fourrages en nature . . .	3,554,818	4,737,870	•	1,203,052
55	Dépenses imprévues . . .	14,990	14,958	52	•
	TOTAUX. . . fr.	50,726,508	55,370,808	52	2,644,552
	RESTE UNE AUGMENTATION NETTE DE. fr.	2,644,500			2,644,500

(1) Budget, n° 88, VIII (session de 1877-1878).

Le Budget primitif s'élève à la somme totale de . . . fr.	44,595,500 »
L'augmentation demandée par ces amendements est de . . .	2,644,500 »
	<hr/>
Le Budget de 1879 serait donc porté à la somme totale de . . . . .	44,040,000 »
	<hr/>

Les augmentations de crédit demandées par amendement au Budget de 1879, proviennent exclusivement des prix plus élevés que le Département de la Guerre propose d'y porter pour les rations de pain, de viande et de fourrage, afin de mettre ces prix à peu près en rapport avec la valeur réelle des denrées, et d'éviter ainsi, autant que possible, l'obligation de demander à la fin de chaque exercice des crédits supplémentaires très-considérables, pour couvrir l'insuffisance des fonds alloués au Budget pour ces services.

Pendant les quatre dernières années, cette insuffisance a varié (pour l'armée, sans la gendarmerie) de 2.040,000 francs à 3,738,000 francs, et a été en moyenne de 2,767,750 francs par an (*voir plus loin la note concernant le chapitre VIII*).

Le Département de la Guerre propose d'augmenter comme suit le prix des rations, SAVOIR :

- Pour le pain de 02 centimes par ration ;
- Pour la viande de 08 centimes par ration ;
- Pour les fourrages de 40 centimes par ration.

Les suppléments de crédit à porter au Budget de ce chef s'élèvent, conformément au tableau qui précède, à 2,644,500 francs, et sont par conséquent inférieurs de 123,250 francs à la moyenne générale des crédits supplémentaires qui ont dû être demandés pour les quatre années antérieures.

---

Les changements proposés par amendements au Budget de 1879, sont détaillés dans les notes données ci-après sur chacun des articles auxquels ils se rapportent.

## CHAPITRE II.

### ÉTATS-MAJORS.

#### ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation : 35,400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 243 chevaux : soit 88,695 journées à 40 centimes . . . . .	55,478 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 6 . . . . .	"	78 "
TOTAUX . . . . . fr.	55,478 "	78 "
RESTE AUGMENTATION NETTE . . . . . fr.	55,400 "	

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation : 5,600 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 25 chevaux : soit 9,125 journées à 40 centimes . . . . .	5,650 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne, pour arrondir le chiffre de l'article 7. . . . .	"	50 "
TOTAUX . . . . . fr.	5,650 "	50 "
RESTE AUGMENTATION NETTE . . . . . fr.	5,600 "	

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation : 2,000 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 14 chevaux : soit 5,110 journées à 40 centimes . . . . .	2,044 "	"
2° Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 8. . . . .	"	44 "
TOTAUX . . . . . fr.	2,044 "	44 "
RESTE AUGMENTATION NETTE . . . . . fr.	2,000 "	

## CHAPITRE III.

## SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation : 400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 <sup>o</sup> Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 3 chevaux : soit 1,095 journées à 40 centimes . . . . .	458 »	»
2 <sup>o</sup> Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre de l'article 9. . . . .	»	58 »
TOTAUX. . . . . fr.	458 »	58 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	400 »	

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation : 57,000 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1 <sup>o</sup> Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 254 chevaux : soit 92,710 journées à 40 centimes . . . . .	57,084 »	»
2 <sup>o</sup> Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 12.	»	84 »
TOTAUX. . . . . fr.	57,084 »	84 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	57,000 »	

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation : 5,500 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 53 chevaux de l'état-major particulier, soit : 13,870 journées à 40 centimes. . . . .	5,548 »	»
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 14.	»	48 »
TOTAUX. . . . . fr.	5,548 »	48 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	5,500 »	

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation : 5,400 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation de l'indemnité de fourrages pour 57 chevaux : soit 15,505 journées à 40 centimes. . . . .	5,402 »	»
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.	»	2 »
TOTAUX. . . . . fr.	5,402 »	2 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	5,400 »	

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

Les prix portés aux Budgets antérieurs pour les rations de pain, de viande et de fourrages, étaient réglés comme suit :

Pain : Ration de 750 grammes : 16 centimes,  
 Viande : Ration de 500 grammes : 24 centimes,  
 Fourrages { Ration forte fr. 1-25 (avoine : 4 1/2 kil., foin : 4 kil., paille : 4 kil.).  
 id. légère » 1-10 (avoine : 4 kil., foin : 3 1/2 kil., paille : 4 kil.).

Ces prix ont été établis à une époque déjà éloignée et dans la supposition que la valeur des denrées ne dépasserait pas, savoir :

Le froment. . . . . 27 à 28 francs les cent kilogrammes,  
 La viande . . . . . 0,80 centimes le kilogramme,  
 Les fourrages { l'avoine . . . . . 17 à 18 francs les cent kilogrammes,  
 le foin . . . . . 6 id. id.  
 la paille . . . . . 5 id. id.

Depuis longtemps les prix portés au Budget pour ces rations ne sont plus en rapport avec la valeur des denrées, qui a subi un renchérissement notable, de sorte que chaque année le Gouvernement était obligé de demander des crédits supplémentaires très-élevés pour couvrir l'insuffisance des fonds affectés au service des vivres et des fourrages.

Le tableau ci-dessous présente la moyenne exacte des prix qui ont été payés pendant les quatre dernières années pour les rations de pain, de viande et de fourrages, et indique le montant du déficit qui a été constaté dans les fonds alloués pendant cette période.

ANNÉES.	RATIONS DE								INSUFFISANCE des fonds alloués au BUDGET (sans la Gen- darmerie.,				
	PAIS.		VIANDE.		FOURRAGES.								
					Ration forte.		Ration légère.						
	Fr.	C.	CC.	Fr.	C.	CC.	Fr.	C.	CC.				
1874. . . . .	0	20	550	0	53	5333	1	70	4503	1	53	1021	2,040,000
1875. . . . .	0	16	5516	0	50	3167	1	89	5132	1	72	5557	2,277,000
1876. . . . .	0	10	7305	0	52	0600	1	98	2171	1	85	5356	2,096,000
1877. . . . .	0	10	60	0	57	19	1	80	25	1	64	90	5,758,000
MOYENNE GÉNÉRALE DES 4 ANNÉES. fr.	0	18	57	0	53	52	1	84	61	1	69	05	2,767,750

Le Département de la Guerre pense qu'il faut tenir compte de la réalité et de la permanence des faits qui ont été constatés depuis quelques années, et que le moment est venu de porter au Budget le prix des rations de pain, de viande et de fourrages, non pas au taux exorbitant que ces prix ont quelquefois atteint dans ces derniers temps, mais à un taux moyen qui représente à peu près la valeur réelle des denrées, dans les années ordinaires.

Dans cet ordre d'idées, le Département de la Guerre propose de calculer le prix des rations au Budget de 1879, aux taux suivants :

Pain . . . . .	fr. 0.18 c <sup>s</sup>	au lieu de 0.16 c <sup>s</sup>	(augmentation 02 c <sup>s</sup> ).
Viande . . . . .	0.52	id.	0.24 c <sup>s</sup> ( id. 08 c <sup>s</sup> ).
Fourrages	} ration forte. . 4.65	id.	1.25 c <sup>s</sup> ( id. 40 c <sup>s</sup> ).

Ces nouveaux prix n'atteignent pas la moyenne générale des quatre dernières années; celui de la viande est de beaucoup au-dessous de la valeur actuelle de cette denrée, et ceux du pain et des fourrages dépassent un peu la valeur actuelle des rations; mais ces prix, dans leur ensemble, se rapprochent du taux qui peut être considéré comme normal.

Dans ces conditions, et à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, il est permis d'espérer que si, à l'avenir, les fonds alloués pour l'un

ou l'autre de ces services sont encore insuffisants, le déficit se réduira à un chiffre minime et pourra, le plus souvent, être couvert par de simples transferts opérés entre l'article 22 (pain et viande) et l'article 23 (fourrages en nature).

Les augmentations de crédit provenant des changements apportés aux prix des rations de pain, de viande et de fourrages, sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les articles 22 et 23 du Budget.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. { Littéra a. Pain. . . fr. 270,500 »  
 — b. Viande. . . 1,081,900 » } 1,352,200 »

Provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
<i>Littéra a. — Pain.</i>		
1° Augmentation du prix de la ration de pain sur 14,190,785 journées à 02 cent'.	285,815 70	•
2° Diminué en plus sur vacances et congés par suite de l'augmentation du taux de la ration et pour arrondir le chiffre de l'article 22, SAVOIR :		
Budget primitif . . . . . fr. 101,225 60		
Amendements . . . . . 114,741 50	•	15,515 70
TOTALS. . . . . fr.	285,815 70	15,515 70
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	270,500	•

	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
<i>Littéra b. — Viande.</i>		
1° Augmentation du prix de la ration de viande sur 14,175,777-journées à 08 c'.	1,154,046 16	•
2° Diminué en plus sur vacances et congés par suite de l'augmentation du taux de la ration et pour arrondir le chiffre de l'article 22, SAVOIR :		
Budget primitif . . . . . fr. 151,858 48		
Amendement . . . . . 205,984 64	•	52,146 16
TOTALS. . . . . fr.	1,154,046 16	52,146 16
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	1,081,900	•

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation : 1,203,052 francs, provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1879	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
1° Augmentation du prix des rations de fourrages :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
5,043,640 rations fortes et légères à 40 centimes . . . . . fr.	1,217,056 "	"
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
4,380 rations légères à 40 centimes . . . . .	1,752 "	"
2° Diminué en plus pour les chevaux manquants par suite de l'augmentation du prix des rations et pour arrondir le chiffre normal de l'article 23, savoir :		
Budget primitif . . . . . fr. 46,142 25		
Amendement . . . . . 61,898 25	"	15,756 "
TOTAUX. . . . . fr.	1,218,808 "	15,756 "
RESTE AUGMENTATION NETTE . . . . . fr.		1,203,052

## CHAPITRE XI.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution : 52 francs.

Pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

**PROJET DE LOI.**

---

**BUDGET AMENDÉ.**

---

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions quarante mille francs* (44,040,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

**ART. 3.**

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

**ART. 4.**

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1879, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1880.

---

(10)

# BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.

MODIFIÉ D'APRÈS LES AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 .	.	} 455,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	173,000 .	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 .	.	
4	Matériel . . . . .	35,000 .	.	
5	Dépôt de la Guerre . . . . .	40,000 .	150,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	896,000 .	.	} 1,457,000 .
7	— — des provinces et des places . . . . .	503,000 .	.	
8	— du service de l'intendance . . . . .	258,000 .	.	
<b>CHAPITRE III.</b>				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	290,900 .	.	} 1,008,400 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	582,500 .	.	
11	Service pharmaceutique . . . . .	135,000 .	.	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	13,505,500 .	.	} 24,561,247 .
15	— — de la cavalerie . . . . .	3,752,000 .	30,447 .	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,504,500 .	.	
15	— — du génie . . . . .	1,288,500 .	.	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	680,500 .	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER . . . . . fr.		27,301,200 .	180,447 .	27,481,647 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	27,301,200 •	180,447 •	27,481,647 •
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre . . . . .	253,600 •	•	} 296,400 •
18	Dépenses d'administration . . . . .	42,800 •	•	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	66,375 •	•	} 1,082,535 •
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,016,180 •	•	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	1,460,000 •	•	1,460,000 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande. . . . .	6,771,800 •	•	} 15,428,460 •
23	Fourrages en nature. . . . .	4,731,300 •	6,570 •	
24	Casernement des hommes . . . . .	715,000 •	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 •	•	
26	Frais de route et de séjour . . . . .	110,000 •	•	
27	Transports généraux. . . . .	65,000 •	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	118,000 •	•	
29	Remonte. . . . .	812,790 •	•	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	145,000 •	•	} 165,000 •
31	Frais de représentation . . . . .	20,000 •	•	
	A REPORTER. . . . . fr.	45,727,045 •	187,017 •	45,914,062 •

## POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	43,727,045 »	187,017 »	43,914,062 »
	<b>CHAPITRE X.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours . . . . .	110,460 »	540 »	111,000 »
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	14,958 »	»	14,958 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . . fr.	43,852,445 »	187,557 »	44,040,000 »

(14)

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1879,

*modifié d'après les amendements présentés par*

**M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	•	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. . . . . 148,850	173,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. . . . . 24,170		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. . . . . 10,000	16,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<b>Matériel.</b>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . . 22,000	53,000	•
	•	Chauffage et éclairage. . . . . 15,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. . . . . 20,000		
<b>Dépôt de la Guerre.</b>				
<b>Charges ordinaires et permanentes.</b>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes . . . . . fr. 19,000	40,000	•
	•	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents . . . . . 21,000		
<b>Charges extraordinaires et temporaires.</b>				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays . . . . . 150,000	40,000	150,000
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			<b>505,000</b>	<b>150,000</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	•	21,000	•	•	
173,000	•	159,810	•	13,190	•
16,000	•	16,000	•	•	
55,000	•	55,000	•	•	
190,000	•	190,000	•	•	
455,000	•	441,810	•	13,190	•

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>						
ÉTATS-MAJORS.						
<i>État-major général.</i>						
<b>Officiers généraux.</b>						
SECTION D'ACTIVITÉ.						
		9	36	Lieutenants généraux, à . . . . . fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à . . . . . 12,700 . . . 228,600 »		
		27	90		395,100 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . 1,975 50	395,100 »	
					393,124 50	
SECTION DE RÉSERVE.						
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à . . . . . fr. 14,800 . fr. 20,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à . . . . . 10,160 . . . 40,640 »		
		6	14		70,240 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . 551 20	70,240 »	
					69,688 80	
	a.			TOTAL . . . . fr. 463,013 30		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) . . . . . fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . 92 50	18,500 »	
					18,407 50	
				RESTE . . . . fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux . . . . . fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . 10 »	2,000 »	
					1,990 »	
				TOTAL . . . . fr. 446,595 80		
<b>Corps d'état-major.</b>						
		4	12	Colonels, à . . . . . fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à . . . . . 7,100 . . . . . 28,400 »		
	b.	8	16	Majors, à . . . . . 6,300 . . . . . 50,400 »		
		18	36	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 5,100 . . . . . 91,800 »		
		12	24	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . 4,400 . . . . . 52,800 »		
		46	96		261,400 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . 1,307 »	261,400 »	
					260,093 »	
		70	200	A REPORTER . . . . fr. 706,688 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . .	fr. 706,688 80	
				<b>Aides de camp et officiers d'ordonnance.</b>		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :		
				" 2 1 capitaine d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe . . . à fr. 1,300 . . . fr.	1,300 "	
				" 10 5 — — de 2 <sup>e</sup> classe . . . à . . . 1,000 . . . .	5,000 "	
				" 12 6 — — de 3 <sup>e</sup> classe . . . à . . . 850 . . . .	5,100 "	
				" 12 6 lieutenants d'infanterie. . . . . à . . . 850 . . . .	5,100 "	
				" 2 1 lieutenant d'artillerie . . . . . à . . . 375 . . . .	375 "	
				" 2 1 capitaine en 1 <sup>er</sup> du génie . . . . . à . . . 500 . . . .	500 "	
				" 2 1 lieutenant du génie. . . . . à . . . 375 . . . .	375 "	
					17,750 "	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments . . . . .	88 75	
					17,661 25	
				TOTAL. . . . .	fr. 724,350 05	
				<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) . . . . .	1,768 45	
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
				e. 242 chevaux $\times$ 365 = 88,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' . . . . .	fr. 150,161 "	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division . . . . .	620 50	
					150,781 50	896,000 "
				<b>Frais de bureau.</b>		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. . . . .	fr. 4,000 "	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie . . . . .	800 "	
				2 — des circonscriptions militaires. $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ à } 1,500 \text{ " } \\ 1 \text{ à } 1,200 \text{ " } \end{array} \right.$	2,700 "	
				4 — des divisions d'infanterie, à . . . . .	600 . . . 2,400 "	
				2 — de cavalerie, à . . . . .	600 . . . 1,200 "	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à . . . . .	500 . . . 8,000 "	
					19,100 "	
				A REPORTER. . . . .	fr. 896,000 "	



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	896,000	.
		<b>État-major des provinces et des places.</b>		
		<b>État-major des provinces.</b>		
a.	5	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs . . . . . fr.	50,800	.
	10			
	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs . . . . .	4,500	.
	5		55,500	.
	19	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	276 50	
			55,023 50	
		<b>État-major des places.</b>		
	5	Commandants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	7,500	37,500 .
	4	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	5,500	22,000 .
	9	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	4,500	40,800 .
b.	2	Majors, à . . . . .	3,800	7,600 .
	a) 6			
	9	Adjudants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	3,150	28,350 .
	8	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,525	20,200 .
	4	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,100	8,400 .
			164,550	.
	41	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	822 75	
			163,727 25	
	46			
	25			
		<b>Aumôniers.</b>		
c.		Traitement des aumôniers et desservants . . . . .	44,050	.
			505,000	.
		<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>		
d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) . . . . .	1,010 75	
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
e.		25 chevaux $\times$ 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c <sup>t</sup> . . . . .	15,512 50	
		<b>Frais de bureau.</b>		
		9 commandants de province b). . . . .	9,600	.
	1	— de place, à . . . . .	1,200	1,200 .
	2	— , à . . . . .	1,000	2,000 .
	1	— , à . . . . .	800	800 .
	7	— , à . . . . .	500	3,500 .
	10	— , à . . . . .	400	4,000 .
	3	— , à . . . . .	240	720 .
	5	— , à . . . . .	150	750 .
	2	— , à . . . . .	100	200 .
			22,770	.
		A REPORTER. . . . . fr.	1,199,000	.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »	860,600 »		35,400 »	»	
					a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
303,000 »	290,400 »		5,600 »	»	
					b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,199,000 »	1,160,000 »		39,000 »	»	



## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		Augmentation.	Diminution.																																
1,199,000 •	1,160,000 •	39,000 •	•	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef. . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem<sup>t</sup>. . . . .</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef. . . . .	1	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	6	»	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	13	»	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	37		35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef. . . . .	1	»																																	
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»																																	
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	6	»																																	
Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	»																																	
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	13	»																																	
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	38																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	75																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	37																																	
	35	(*) 180	185																																
258,000 •	256,000 •	2,000 •	•																																
1,457,000 •	1,416,000 •	41,000 •	•																																

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE III.</b>					
		<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).</b>					
		<b>Traitement des officiers de santé.</b>					
		1	2	Inspecteur général, à . . . . .	fr. 12,700	12,700	*
		4	"	Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	8,500	34,000	*
		7	"	— principaux de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	7,100	40,700	*
		1	"	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200	4,200	*
		20	"	— adjoints, à . . . . .	2,625	52,500	*
a.		1	"	Pharmacien principal, à . . . . .	5,500	5,500	*
		12	"	Pharmaciens de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200	50,400	*
		12	"	— de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	3,250	39,000	*
		12	"	— de 3 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	2,800	33,600	*
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à . . . . .	5,500	5,500	*
		71	5			287,100	*
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .		1,455 50	
						285,664 50	
9				<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>			
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) . . . . .		1,374	*
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		200,000	*
	c.			3 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c <sup>t</sup> . . . . .		1,861 50	
				<b>Frais de bureau.</b>			
	d.			Inspecteur général du service de santé. . . . .		2,000	*
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>			
				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. . . . .	fr. 578,045	*	
10	"			4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. . . . .	3,555	*	582,500
				<i>Service pharmaceutique.</i>			
11	"			Achat de médicaments, liège à panserment et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses . . . . .		135,000	*
				<b>TOTAL DU CHAPITRE III.</b> . . . . fr.		1,008,400	*

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
200,900	200,500	400			<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITALS.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1<sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2<sup>me</sup> — . . . . . 25 }</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1<sup>re</sup> classe. . . . . 1</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2<sup>me</sup> — . . . . . »</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints. . . . . 20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal . . . . . 1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . . 12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . . 12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> — . . . . . 12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire . . . . . 1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe . . . . . »</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . . »</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> — . . . . . »</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>71</td> <td>(*) 158</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">219</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITALS.	SERVICE des CORPS.	1	»	4	»	7	»	— de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 25 }	35	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 1	35	— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . . »	45	— adjoints. . . . . 20	»	Pharmacien principal . . . . . 1	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 12	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 12	»	— de 3 <sup>me</sup> — . . . . . 12	»	Inspecteur vétérinaire . . . . . 1	»	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . »	12	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . . »	15	— de 3 <sup>me</sup> — . . . . . »	8	71	(*) 158	219	
COMPOSITION organique.																																											
SERVICE des HÔPITALS.	SERVICE des CORPS.																																										
1	»																																										
4	»																																										
7	»																																										
— de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 25 }	35																																										
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 1	35																																										
— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . . »	45																																										
— adjoints. . . . . 20	»																																										
Pharmacien principal . . . . . 1	»																																										
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 12	»																																										
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 12	»																																										
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . . 12	»																																										
Inspecteur vétérinaire . . . . . 1	»																																										
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . »	12																																										
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . . »	15																																										
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . . »	8																																										
71	(*) 158																																										
219																																											
582,500	582,500	»	»																																								
135,000	135,000	»	»																																								
1,008,400	1,008,000	400	»		<p>b)</p> <table> <tr> <td>Infanterie. . . . .</td> <td>408,700</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie. . . . .</td> <td>95,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie. . . . .</td> <td>123,900</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie. . . . .</td> <td>22,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>2,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>TOTAL. . . . .</td> <td>650,500</td> <td>journées.</td> </tr> </table>	Infanterie. . . . .	408,700	journées.	Cavalerie. . . . .	95,500	»	Artillerie. . . . .	123,900	»	Génie. . . . .	22,500	»	Bataillon d'administration . . . . .	2,500	»	TOTAL. . . . .	650,500	journées.																				
Infanterie. . . . .	408,700	journées.																																									
Cavalerie. . . . .	95,500	»																																									
Artillerie. . . . .	123,900	»																																									
Génie. . . . .	22,500	»																																									
Bataillon d'administration . . . . .	2,500	»																																									
TOTAL. . . . .	650,500	journées.																																									

(\*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				<b>CHAPITRE IV.</b>		
				SOLDE DES TROUPES.		
				<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
		1852	254	Officiers de tous grades . . . . . fr. 5,447,900 81		
		25571	"	Sous-officiers et soldats . . . . . 7,445,498 40		
		27425	254			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 50,000 *		
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . . 19,200 *		
12.	a			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . . 30,000 *		
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs . . . . . 313,344 *		
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes . . . . . 40,000 *		
				<u>13,555,003 21</u>		
				<b>A DÉDUIRE</b>		
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. . . . . fr. 249,307 *		
				Pour vacances et petites permissions . . . . . 271,703 21		
				<u>521,010 21</u>		
				<u>12,833,993 *</u>		
				<b>A REPORTER. . . fr. 12,833,993 *</b>		

# INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;  
 2° d'un régiment de grenadiers,  
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;  
 4° de quatorze régiments de ligne,  
 5° de deux compagnies sédentaires;  
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;  
 7° d'une école d'enfants de troupe;  
 8° d'officiers à la suite des régiments.

## OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.		
<b>États-majors actifs</b> } 19 régiments. 58 bataillons.																			
Colonels . . . . .	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	8,500 »	161,500 »			
Lieutenants-colonels . . . . .	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	6,500 »	125,500 »			
Majors . . . . .	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	116	5,500 »	519,000 »			
Capitaines-adjudants-majors montés . . . . .	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	3,950 »	75,050 »			
— — non montés . . . . .	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	»	3,450 »	200,100 »			
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau . . . . .	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »			
— — officiers-payeurs . . . . .	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	»	2,462 50	142,825 »			
Médecins de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	5	»	6,500 »	51,500 »			
— — de 2 <sup>me</sup> classe . . . . .	»	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	14	»	5,100 »	71,400 »			
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	4,200 »	79,800 »			
— — de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	3,250 »	65,000 »			
<b>232 compagnies de bataillons actifs.</b>																			
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	1	16	12	12	16	12	204	»	»	»	252	»	5,450 »	800,400 »		1,512,425 »	
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	»	»	3	48	30	36	48	36	612	»	»	»	696	»	2,250 »	1,566,000 »			
<b>20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.</b>																			
Majors . . . . .	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	20	5,500 »	110,000 »			
Capitaines-adjudants-majors non montés . . . . .	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	5,450 »	69,000 »			
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	1	8	4	4	8	4	68	»	»	»	80	»	5,450 »	276,000 »			
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	»	»	3	24	12	12	24	12	204	»	»	»	240	»	2,250 »	540,000 »			
<b>19 dépôts de régiment.</b>																			
Majors . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,500 »	104,500 »		905,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,800 »	72,200 »			
Capitaines administratifs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,450 »	65,550 »			
Médecins de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,250 »	61,750 »			
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	1	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,450 »	65,550 »			
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	»	»	3	3	3	3	3	3	51	»	»	»	57	»	2,250 »	128,250 »			
<b>Compagnies spéciales.</b>																			
Colonel . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	8,500 »	8,500 »		540,550 »	
Majors . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	5,500 »	11,000 »			
Capitaine-adjutant-major non monté . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,450 »	5,450 »			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>me</sup> ou 3 <sup>me</sup> classe . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,800 »	5,800 »			
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,462 50	2,462 50			
Médecin de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,250 »	3,250 »			
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»	8	»	5,450 »	27,600 »			
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	24	»	30	»	2,250 »	67,500 »			
<b>Officiers à la suite.</b>																			
Capitaines . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	»	5,450 »	68,000 »		127,562 50	
Lieutenants . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	»	2,400 »	48,000 »			
				129	91	91	129	91	1,547	8	37	40	1,852 (1)	254					117,000 »
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>																	<b>5,458,937 50</b>		

A ajouter les suppléments de traitement :

Le commandant du corps . . . . .	1,000 »	
Les deux majors, à . . . . . fr.	800 »	1,600 »
Les sept capitaines, à . . . . .	600 »	4,200 »
Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à . . . . .	400 »	9,600 »
		<b>16,400 »</b>

TOTAL . . . . . fr. 5,475,337 50

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments . . . . . 27,376 69

RESTE . . . . . fr. 5,447,960 81

(1) Officiers d'infanterie . . . . . 1,676  
 Comptables . . . . . 98 } 1,852  
 Médecins . . . . . 78 }



TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT . . . . .	1,062	1,448	1,172	1,962	1,448	10,924	"	"	"	25,554	8,516,910	"	"	6,837,744 20
<b>19 dépôts de régiment:</b>														
<i>Petits états-majors.</i>														
Sergents gardes-magasin. { Grenadiers . . . . .	1	1	1	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90	
Les autres . . . . .				1	"	17	"	"	"	18	6,570	1 85	12,025 10	
Armuriers sergents-majors . . . . .	1	1	1	1	1	17	"	"	"	10	3,650	2 34	8,541 "	
— sergents . . . . .							"	"	"	9	3,285	1 85	6,011 55	
Maîtres tailleurs et cordonniers . . . . .	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	15,870	" 84	11,650 80	58,905 55
<b>19 compagnies de dépôt:</b>														
<i>1 compagnie de carabiniers.</i>														
Sergents-majors . . . . .	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	2 54	854 10	
Premiers sergents . . . . .	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 98	722 70	
Sergents-fourriers . . . . .	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 85	667 95	
Sergents . . . . .	5	"	"	5	"	"	"	"	"	5	1,095	1 85	2,005 85	
Caporaux . . . . .	8	"	"	8	"	"	"	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Clairons . . . . .	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	750	" 70	511 "	7,241 60
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>														
Sergents-majors . . . . .	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 57	865 05	
Premiers sergents . . . . .	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 01	755 65	
Sergents-fourriers . . . . .	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90	
Sergents . . . . .	"	5	"	"	5	"	"	"	"	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux . . . . .	"	8	"	"	8	"	"	"	"	8	2,920	" 87	2,540 40	
Clairons . . . . .	"	2	"	"	2	"	"	"	"	2	750	" 72	525 60	7,580 30
<i>17 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>														
Sergents-majors . . . . .	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	2 54	14,519 70	
Premiers sergents . . . . .	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 98	12,285 90	
Sergents-fourriers . . . . .	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 85	11,535 15	
Sergents . . . . .	"	"	5	"	"	51	"	"	"	51	18,615	1 85	34,065 45	
Caporaux . . . . .	"	"	8	"	"	156	"	"	"	156	49,640	" 84	41,697 60	
Clairons . . . . .	"	"	2	"	"	54	"	"	"	54	12,410	" 60	8,562 90	122,486 70
<b>Compagnies spéciales.</b>														
<i>2 compagnies sédentaires.</i>														
Sergents-majors . . . . .	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	2 34	1,708 20	
Sergents-fourriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	1 85	1,535 90	
Premiers sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	18,250	1 85	33,507 50	
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	52	"	"	52	11,680	" 84	9,811 20	
Clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	4	"	"	4	1,460	" 60	1,007 40	
Soldats . . . . .	"	"	"	"	"	"	120	"	"	120	45,800	" 60	26,280 "	85,105 40
<i>Corps de discipline et de correction.</i>														
Adjudant sous-officier . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	3 25	1,186 25	
Sergent-clairon . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	2 15	784 75	
Caporaux-clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	1 05	766 50	
Sergent-armurier . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	" 84	615 20	
Sergents-majors . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,190	2 57	5,190 50	
Premiers sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,190	1 86	4,075 40	
Sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	42	"	42	15,550	1 86	28,515 80	
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	96	"	96	33,040	" 87	50,484 80	
Clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	" 72	5,153 60	
Correctionnaires { employés aux travaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	400	"	400	146,000	" 50	75,000 "	
{ non employés aux travaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	800	"	800	202,000	" 45	125,560 "	282,798 55
<i>École d'enfants de troupe.</i>														
Enfants de troupe . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	950	950	91,250	" 51	46,557 50	40,557 50
TOTAUX . . . . .	1,982	1,468	1,192	1,982	1,468	20,264	226	1,581	250	25,571	9,355,415	TOTAL . . . fr.	7,428,197 40	

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction. {	68 sous-officiers . . . . .	24,820 journées, à 40 c.	9,928 "	
{	98 caporaux . . . . .	53,770 — à 20 c.	7,154 "	17,501 "
{	12 clairons . . . . .	4,580 — à 05 c.	219 "	

TOTAL . . . . . fr. 7,445,498 40



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 12,853,995 •		
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. . . . . 157,607 •		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 150,000 •		
		<b>Logement et nourriture.</b>		
			13,505,500 •	
12 (suite)		Miliciens à incorporer . . . . . 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
		1 régiment de carabiniers, à . . . . . 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs . . . . . 261,000 •		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs . . . . . 800 •		
		1 école d'enfants de troupe. . . . . 800 •		
		Le corps de discipline et de correction . . . . . 5,300 •		
		————— 283,900 •		
		A REPORTER. . . . . fr. 13,505,500 •		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. . . . . fr.	13,505,500	•										
		<b>EFFECTIF.</b>												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES	CHEVAUX.	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES	CHEVAUX.													
560	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		<b>Traitement, solde et accessoires.</b>												
		Officiers de tous grades . . . . . fr. 1,425,735 50												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . . 2,066,374 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . . 8,500 •												
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . . 6,000 •												
15	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs . . . . . 75,000 •												
		<u>3,509,610 •</u>												
		<b>Charge temporaire:</b>												
		Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :												
		Six capitaines commandants à 5,100 francs . . . . . 30,600 •												
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments . . . . . 155 •												
		<u>30,447 •</u>												
		TOTAL. . fr. 3,650,057 •												
		<b>A DÉDUIRE :</b>												
		Pour 95,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. . . . . fr. 78,372 •												
		Pour vacances et petites permissions . . . . . 44,852 •												
		<u>123,204 •</u>												
		<u>3,506,853 •</u>												
		A REPORTER. . . . . fr. 3,506,853 •	13,505,500	•										

**CAVALERIE.** — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }  
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.  
 3° de deux régiments de guides, }

**OFFICIERS.**

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>États-majors de régiment.</b>												
Colonels . . . . .	"	"	1	5	1	5	8	18	6	9,500	"	76,000
Lieutenants-colonels . . . . .	"	"	1	2	1	2	8	12	4	7,100	"	56,800
Majors . . . . .	"	"	2	4	2	4	16	24	8	6,500	"	100,800
Capitaines adjudants-majors en 1 <sup>re</sup> . . . . .	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100	"	40,800
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,250	"	26,000
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard . . . . .	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100	"	24,800
Capitaines quartiers-maîtres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,800	"	50,400
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	"	"	1	"	1	"	8	"	"	2,462 50	"	19,700
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,450	"	27,600
Médecins de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	1	1	1	2	6	2	6,500	"	12,600
Id. de 2 <sup>me</sup> classe . . . . .	"	"	"	"	"	"	6	6	2	5,100	"	50,600
Id. de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,200	"	55,600
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,600	"	56,800
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	1	1	8	6	2	5,250	"	26,000
Id. de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	1	1	8	6	2	2,800	"	22,400
<b>Escadrons actifs.</b>												
Capitaines commandants . . . . .	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	"	204,000
Id. en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	"	168,000
Lieutenants . . . . .	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	"	260,000
Sous-lieutenants . . . . .	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950	"	256,000
	6	12	45	80	45	80	560	480	160			868,000
							(1)					
								640				564,900
											TOTAL . . . . .	1,452,900
											A déduire 1/2 p. % pour médicaments . . . . .	7,164 50
											RESTE . . . . . fr.	1,425,735 50

(1) Officiers de l'arme . . . . . 296 }  
 Comptables . . . . . 24 } 560  
 Médecins . . . . . 16 }  
 Vétérinaires . . . . . 24 } 40

**TROUPES.**

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
<b>Petits états-majors de régiment.</b>													
Adjudants sous-officiers . . . . .	"	"	2	2	"	"	12	12	"	4,580	5 95	14,255	
Maréchaux des logis chefs secrétaires . . . . .	"	"	1	1	"	"	6	6	"	1,400	5 25	4,745	
Id. des logis gardes-magasins . . . . .	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 86	6,265 40	
Trompettes-majors . . . . .	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	2 88	2,102 40	
Id. brigadiers . . . . .	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
Maréchaux des logis armuriers . . . . .	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	2 25	1,627 90	
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 44	5,545 00	
	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	2 46	1,795 80	
	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	1 76	5,854 40	
	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	1 78	1,299 40	
	"	"	1	"	"	"	6	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
	"	"	3	"	"	"	2	"	"	750	2 25	1,627 90	
	"	"	3	"	"	"	18	"	"	6,570	" 84	5,518 80	
	"	"	"	"	"	"	6	"	"	2,190	" 84	1,859 60	
<b>Escadrons actifs.</b>													
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	1	5	5	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517	
Premiers maréchaux des logis . . . . .	1	1	5	5	"	"	10	"	10	5,650	2 88	10,512	
Maréchaux des logis fourriers . . . . .	1	1	5	5	"	"	50	50	"	10,950	2 56	25,842	
Id. des logis . . . . .	7	7	35	35	"	"	10	"	10	5,650	2 58	8,687	
Brigadiers . . . . .	12	12	60	60	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50	
Trompettes . . . . .	3	3	15	15	"	"	10	"	10	5,650	2 25	8,159 50	
Maréchaux ferrants . . . . .	2	2	10	10	"	"	210	210	"	76,650	2 21	160,596 50	
Cavaliers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24	24	120	120	"	"	70	"	70	23,550	2 25	56,976 50	
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	69	69	345	345	"	"	560	560	"	151,400	1 05	157,970	
Id. non montés . . . . .	20	"	100	"	"	"	120	"	120	45,800	1 08	47,504	
			15	15	"	"	90	90	"	52,850	1 56	51,246	
			10	10	"	"	50	"	50	10,950	1 58	17,501	
			20	20	"	"	60	60	"	21,900	" 86	18,854	
			120	120	"	"	20	"	20	7,500	" 89	6,497	
			120	120	"	"	720	720	"	262,800	" 86	226,008	
			120	120	"	"	240	240	"	87,600	" 89	77,964	
			545	545	"	"	2,070	2,070	"	755,550	" 85	627,106 50	
			"	"	"	"	690	"	690	251,850	" 86	216,591	
			"	"	"	"	600	"	"	219,000	" 85	181,770	
			"	"	"	"	200	"	"	75,000	" 86	62,780	
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,073,200		2,006,441 50	
											TOTAL . . . . .	2,066,574 50	
												4,840	

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,505,500	13,508,000	197,500	.	
13,505,500	13,508,000	197,500	.	

## DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,306,835	13,503,500	•
		<b>Harnachement, etc.</b>		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 158,094		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . fr. 6,000		
			8,752,000	30,447
		<b>Logement et nourriture.</b>		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c. . . . . fr. 55,000		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (*)</b>		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 . . . . . fr. 57,600		
		TOTAL. . . . fr. 3,782,447		
		A REPORTER. . . . fr.	17,257,500	30,447

(\*) Écoles régimentaires et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,503,500	»	13,308,000	»	197,500	»
					?
5,782,447	»	5,719,347	»	63,100	»
17,287,947	»	17,027,347	»	260,600	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . . fr.	17,257,500 » 50,447 »
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
			Colonels, à . . . . .	9,500 . . . fr.	47,500 »
			Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100 . . . . .	55,500 »
			Majors, à . . . . .	6,500 . . . . .	51,500 »
			Capitaines commandants, à . . . . .	4,600 . . . . .	52,200 »
			— en second de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	3,500 . . . . .	58,500 »
			Majors commandants du matériel, à . . . . .	5,500 . . . . .	27,500 »
			Garde d'artillerie principal, à . . . . .	4,600 . . . . .	4,000 »
			Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,700 . . . . .	29,600 »
			— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,750 . . . . .	22,000 »
			— de 3 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,100 . . . . .	16,800 »
					285,700 »
			A DÉDUIRE 1/2 p. o/o pour médicaments . . . . .	1,428 50	
			RESTE . . . . . fr.	284,271 50	
			<i>Sous-officiers et employés.</i>		
			Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,500 . . . fr.	45,000 »
			— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	1,500 . . . . .	39,000 »
			Maitres artificiers, à . . . . .	1,500 . . . . .	7,500 »
			Contrôleur principal, à . . . . .	5,500 . . . . .	5,500 »
			— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,800 . . . . .	8,400 »
			— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,500 . . . . .	6,900 »
			Réviseurs, à . . . . .	2,000 . . . . .	8,000 »
					118,100 »
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
			Officiers de tous grades . . . . .	1,957,924 19	
			Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .	2,775,970 80	
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . .	55,000 »	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	1,500 »	
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	8,000 »	
			Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. . . . . 32,200 » } 1,614 — à pied, à 56 » . . . . . 58,104 » }	90,504 »	
					5,249,070 49
			A DÉDUIRE :		
			Pour 125,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes . . . . .	90,447 »	
			Pour vacances et petites permissions . . . . .	85,572 69	
				174,019 69	
					5,075,050 80
			A REPORTER . . . . . fr.	5,075,050 80	17,257,500 » 50,447 »

EFFECTIF.	
HOMMES	CHEVAUX.
3	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	•
1	•
8	•
8	•
8	•
65	38
50	•
50	•
5	•
1	•
5	•
5	•
4	•
70	•
502	484
7,860	2,372
8,562	2,856

14 a

# ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : } les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> régim<sup>ts</sup> chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;  
 les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> — — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major } 4 compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie ;  
 et de 7 compagnies : } 2 — — équipages de l'administration ;  
 1 compagnie de dépôt.

## OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			Traitement annuel.	MONTANT.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.		2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.		5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX					
			à ration forte.	à ration légère.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.				
<b>États-majors des régiments.</b>																			
Colonels	2	6	2	6	2	6	5	6					7	12	6	9,500	66,500		
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	3	6					7	8	6	7,100	49,700		
Majors	8	16	6	12	15	15							29	28	15	6,500	182,700		
Capitaines commandants-adjudants-majors.	2	4	2	4	5	5							7	8	5	5,100	33,700		
Lieutenants	2	4	2	4	5	5							7	8	5	5,250	22,750		
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4									4	8		5,100	20,400		
Capitaines quartiers-maîtres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> cl.	2		2		5								7			5,800	26,600		
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2		2		5								7			2,462 50	17,257 50		
Capitaines administ. d'habillem <sup>t</sup> de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> cl.	2		2		5								7			5,450	24,150		
Médecins de rég <sup>t</sup> de 1 <sup>re</sup> classe	2		2		5								2	2		6,500	12,600		
— de 2 <sup>me</sup> —													5	2		5,100	23,500		
— de bat <sup>on</sup> de 1 <sup>re</sup> —	2		2		5								7	4		4,200	29,400		
— de 2 <sup>e</sup> —	2		2		5								5			5,250	9,750		
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe	2		2										4	4		4,600	18,400		
— de 2 <sup>e</sup> —	2		2										4	4		5,250	15,000		
<b>RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.</b>																			
<b>4 batteries à cheval.</b>																			
Capitaines commandants	1	2			4	8							4	8		5,100	20,400		
— en 2 <sup>d</sup> de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe	1	1			4	4							4	4		4,200	16,800		
Lieutenants	5	6			12	21							12	24		5,100	57,200		
Sous-lieutenants																		74,400	
<b>30 batteries montées.</b>																			
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28							50	60		5,100	155,000		
— en 2 <sup>d</sup> de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe	1	1	16	16	14	14							50	50		4,200	126,000		
Lieutenants	5	6	48	96	42	84							90	180		5,100	279,000		
Sous-lieutenants																		558,000	
<b>6 batteries de réserve.</b>																			
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2							6	6		5,100	50,600		
Lieutenants	1	1	4	4	2	2							6	6		4,200	19,500		
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2							6	6		2,950	17,700		
<b>RÉGIMENTS DE SIÈGE.</b>																			
<b>48 batteries de siège.</b>																			
Capitaines commandants	1						48						48			4,600	220,800		
Lieutenants	1						48						48			2,875	158,000		
Sous-lieutenants	1						48						48			2,475	118,800		
<b>3 batteries de réserve.</b>																			
Capitaines commandants	1						5						5			4,600	15,800		
Lieutenants	1						5						5			2,875	8,625		
Sous-lieutenants	1						5						5			2,475	7,425		
<b>3 batteries de dépôt.</b>																			
Capitaines commandants	1						5						5			4,600	15,800		
Lieutenants	1						5						5			2,875	8,625		
Sous-lieutenants	1						5						5			2,475	7,425		
<b>COMPAGNIES SPÉCIALES.</b>																			
<b>1 compagnie de pontonniers.</b>																			
Capitaine commandant.	1	1						1	1				1		1	4,600	4,600		
— en second.	1	1						1	1				1		1	5,500	5,500		
Lieutenants	2	2						2	2				2		2	2,875	5,750		
Sous-lieutenants	2	2						2	2				2		2	2,475	4,950		
<b>3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.</b>																			
Capitaine commandant.	1							5					5			4,600	15,800		
Lieutenants	1							5					5			2,875	8,625		
Sous-lieutenants	2							6					6			2,475	14,850		
<b>BATAILLON DU TRAIN.</b>																			
Major.	1	2								1	2		1	2		6,500	6,500		
Lieutenant adjudant-major	1	1								1	1		1	1		5,250	5,250		
Capitaine quartier-maître de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> cl.	1									1			1			5,800	5,800		
— administ. d'habillem <sup>t</sup> de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> cl.	1									1			1			5,450	5,450		
Médecin de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe	1	1								1	1		1	1		5,250	5,250		
Vétérinaire de 2 <sup>e</sup> classe	1	1								1	1		1	1		5,250	5,250		
Capitaines commandants	1	2								4	8		4	8		5,100	20,400		
— en second	1	2								5	6		5	6		4,200	12,600		
Lieutenants	1	1								7	7		7	7		5,250	22,750		
Sous-lieutenants	1	1								7	7		7	7		2,950	20,650		
<b>TOTAUX.</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>124</b>	<b>202</b>	<b>126</b>	<b>210</b>	<b>207</b>	<b>53</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>502</b>	<b>445</b>	<b>59</b>			<b>99,700</b>	
Soit par régiment.			62	101	65	105	69	11						484		TOTAL.		1,947,062 50	

a) Officiers d'artillerie . . . . . 429  
 — du train . . . . . 25  
 Comptables . . . . . 23 } 502  
 Médecins . . . . . 18 }  
 Vétérinaires . . . . . 9 } 27

A DÉDUIRE ½ p. ‰ pour médicaments. . . . . 9,758 51

RESTE. . . . . fr. 1,937,924 19

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 <sup>er</sup> ET 2 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.			Les 3 <sup>e</sup> ET 4 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de siège.	Chevaux									
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux									
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.							
<b>Petits états-majors des régiments.</b>																				
Adjudants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50				
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,825	2 75	4,982 25				
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,460	2 86	4,175 60				
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90				
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	2 58	6,080 90				
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 76	4,496 80				
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	2,555	1 98	5,058 90				
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	4	4	"	"	6,570	" 84	5,518 80				
										4	4	"	"	1,460	" 95	1,557 80				
										4	4	"	"	1,460	" 87	1,270 20				
																	59,452 95			
<b>RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.</b>																				
<b>4 batteries à cheval.</b>																				
Adjudants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60				
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60				
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60				
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "				
— artificiers	3	3	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40				
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20				
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60				
Canonniers { de 1 <sup>re</sup> classe	14	"	"	"	"	"	56	"	"	"	56	"	"	20,440	" 88	17,087 20				
{ de 2 <sup>e</sup> classe	70	42	40	"	"	"	280	168	160	"	280	168	160	102,200	" 85	84,826 "				
	110	62	40														159,578 "			
<b>30 batteries montées.</b>																				
Adjudants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "				
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50				
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "				
— à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "				
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "				
{ artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 87	28,579 50				
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 56	54,164 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 87	58,106 "				
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,080 50				
Canonniers { de 1 <sup>re</sup> classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	" 78	51,246 "				
{ de 2 <sup>e</sup> classe	28	"	"	448	"	"	592	"	"	"	840	"	"	506,600	" 66	202,356 "				
Conducteurs { de 1 <sup>re</sup> classe	6	"	40	96	"	640	84	"	560	"	180	"	1,200	65,700	" 88	57,816 "				
{ de 2 <sup>e</sup> classe	24	"	"	584	"	"	556	"	"	"	720	"	"	262,800	" 85	218,124 "				
	89	13	40														958,524 50			
<b>6 batteries de réserve.</b>																				
Adjudants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40				
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90				
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	56	56	"	15,140	2 21	29,059 40				
— à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "				
Brigadiers { à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 98	8,584 80				
{ artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 87	5,715 90				
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20				
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70				
	25	13	"														81,796 50			
<b>RÉGIMENTS DE SIÈGE.</b>																				
<b>48 batteries de siège.</b>																				
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	43,800 "				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 00				
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 98	105,017 60				
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	35,040	" 87	50,484 80				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	35,040	1 44	50,457 60				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 87	45,727 20				
Canonniers { de 1 <sup>re</sup> classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	584	584	"	"	140,160	" 78	109,524 80				
{ de 2 <sup>e</sup> classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 66	508,780 80				
	75	"	"														1,145,282 40			
<b>3 batteries de réserve.</b>																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	15,008 60				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 98	6,438 60				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	3,285	" 87	2,857 05				
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 66	1,445 40				
	19	"	"														28,656 15			
<b>3 batteries de dépôt.</b>																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40				
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 98	4,292 40				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	3,155 60				
	12	"	"														21,024 "			
<b>TOTAUX A REPORTER</b>				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	6,050	752	1,560	2,552,755			3,454,294 50			

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			Les 1 <sup>er</sup> ET 3 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 <sup>e</sup> ET 4 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			TOTALS.							
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux						
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.							
REPORT. . . . .				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627				6,959	752	1,560	2,532,753			2,434,294 50	
<b>COMPAGNIES SPÉCIALES.</b>																					
<b>1 compagnie de pontonniers.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1												1			565	2 74	1,000 10			
— — constructeur . . . . .	1												1			565	2 74	1,000 10			
— — fourrier . . . . .	1												1			565	2 19	799 35			
Maréchaux des logis . . . . .	10												10			5,650	2 19	7,995 50			
Brigadiers . . . . .	10												10			5,650	1 15	4,197 50			
Trompettes . . . . .	2												2			750	1 44	1,051 20			
Maîtres-ouvriers . . . . .	20												20			7,500	1 05	7,665 »			
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20												20			7,500	» 88	6,424 »			
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	72												72			26,280	» 78	20,498 40			
	157																		50,629 15		
<b>1 compagnie d'ouvriers.</b>																					
Adjutants de batterie . . . . .	1												1			565	3 21	1,171 65			
Maréchal des logis chef . . . . .	1												1			565	3 11	1,155 15			
— — fourrier . . . . .	2												2			750	2 44	1,781 20			
Maréchaux des logis . . . . .	14												14			5,110	2 44	12,468 40			
Brigadiers . . . . .	12												12			4,580	1 08	4,750 40			
Trompettes . . . . .	2												2			750	1 44	1,051 20			
Ouvriers { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	50												50			18,250	» 98	17,885 »			
de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	95												95			55,945	» 78	26,477 10			
	175																		66,700 10		
<b>1 compagnie d'armuriers.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1												1			565	2 50	912 50			
— — fourrier . . . . .	1												1			565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis . . . . .	8												8			2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers . . . . .	10												10			5,650	» 98	5,577 »			
Trompettes . . . . .	2												2			750	1 44	1,051 20			
Canonniers-armuriers { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12												12			4,580	» 78	5,416 40			
de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	96												96			35,040	» 66	23,126 40			
	150																		38,587 80		
<b>1 compagnie d'artilleurs.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1												1			565	2 50	912 50			
— — fourrier . . . . .	1												1			565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis . . . . .	8												8			2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers . . . . .	10												10			5,650	» 98	5,577 »			
Trompettes . . . . .	2												2			750	1 44	1,051 20			
Canonniers-artilleurs { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20												20			7,500	» 78	5,694 »			
de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	60												60			21,000	» 66	14,454 »			
	102																		32,193 »		
<b>BATAILLON DU TRAIN.</b>																					
<b>Petit état-major.</b>																					
Adjudant sous-officier . . . . .	1												1			565	5 25	1,186 25			
Brigadier-trompette . . . . .	1												1			565	1 76	642 40			
Maréchal des logis secrétaire . . . . .	1												1			565	2 19	799 35			
— — garde-magasin . . . . .	1												1			565	1 98	722 70			
Maîtres sellier, tailleur et bottier . . . . .	5												5			1,095	» 84	919 80			
<b>Compagnies.</b>																					
Maréchaux des logis chefs . . . . .	7												7			2,555	2 84	7,256 20			
— — fourriers . . . . .	7	62											7	62		2,555	2 19	5,595 45			
Maréchaux des logis . . . . .	58												58			15,870	2 19	50,575 50			
Brigadiers . . . . .	58												58			15,870	1 05	14,565 30			
Trompettes . . . . .	14												14			5,110	1 54	7,869 40			
Maréchaux ferrants . . . . .	8												8			2,920	» 83	2,425 60			
Selliers, forgerons et charpentiers . . . . .	12												12			4,580	» 87	5,810 60			
Conducteurs { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	48		218										48		218	17,520	» 88	15,417 60			
de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	198												198		218	72,270	» 85	59,984 10			
	377	62	218																151,566 35		
TOTAUX. . . . .	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,800	794	1,578	2,868,900	TOTAL. . . . . fr.	2,775,970 80					
Soit par régiment. . . . .	775	134	520	881	232	360	1,209					2,572									

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,287,947	"	17,027,347	260,600	"	
17,287,947	"	17,027,347	260,600	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT . . . . . fr. 5,075,050 80	17,257,500 "	50,447 "
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux $\times$ 565 = 15.870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' . . . . . fr. 25,579 "		
		<b>Harnachement.</b>		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 77,920 20		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 15,000 "	5,304,500 "	
14 (suite).		<b>Logement et nourriture.</b>		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 5,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000 — — à Brasschaet ( id. ). 22,800 <hr/> 29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 "		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
	f.	Inspecteur général. . . . . fr. 2,500 " Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . . 2,400 " Inspecteur des armes de guerre. . . . . 500 " Directeur de la fonderie de canons . . . . . 500 " Sept régiments, à 9,000 francs . . . . . 65,000 " Bataillon du train et compagnies spéciales. . . . . 6.800 " <hr/> 75,700 "		
		A REPORTER. . . . . fr.	22,562,000 "	30,447 "
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CREDITS SIBOUIS POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,287,947	»	17,027,547	»	260,600	»
5,504,500	»	5,218,000	»	86,500	»
22,502,447	»	22,245,547	»	347,100	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. . . . . fr.	22,502,000 "	30,447 "
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3	6	Colonels, à . . . . . 9,500 . . . fr.	28,500 "
		6	6	Lieutenants-colonels, à . . . . . 7,100 . . . . .	42,600 "
		6	6	Majors, à . . . . . 6,500 . . . . .	37,800 "
		17	7	Capitaines en 1 <sup>re</sup> , à . . . . . 4,800 . . . . .	78,200 "
		11		— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 5,700 . . . . .	40,700 "
		11		Lieutenants, à . . . . . 2,875 . . . . .	51,625 "
		54	25		259,425 "
				A DÉDUIRE. $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments . . . . .	1,297 12
				RESTE	258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
		7	"	Gardes principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à 3,200. . fr.	22,400 "
		7	"	— — de 2 <sup>e</sup> — , à 2,800. . . . .	19,600 "
		12	"	— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 2,525 . . . . .	50,500 "
		12	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . . 2,100. . . . .	25,200 "
		12	"	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . . 1,800. . . . .	21,600 "
		50	"		119,100 "
		<i>Commis.</i>			
		8	"	Commis principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,400. . fr.	19,200 "
		4	"	— — de 2 <sup>e</sup> — , à 2,100. . . . .	8,400 "
		4	"	— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 1,800. . . . .	7,200 "
		6	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . . 1,500 . . . . .	9,000 "
		6	"	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . . 1,200. . . . .	7,200 "
		28	"		51,000 "
		<i>Employés</i>			
		5	"	Éclusiers, à . . . . . 1,525. . . . .	6,625 "
		8	"	Portiers, à . . . . . 400 . . . . .	5,200 "
		39	"	Agents de casernement, à . . . . . 240 . . . . .	9,360 "
		36	"	— — , à . . . . . 150. . . . .	5,400 "
		88	"	TOTAL. . . . .	452,812 88
		<i>Régiment</i>			
		87	12	Officiers de tous grades. . . . .	518,561 69
		1590	"	Sous-officiers et soldats. . . . .	460,268 65
		1477	12		
		1697	57		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . .	2,000 "
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	800 "
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	2,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs. . . . .	16,920 "
					1,253,565 22
		A DÉDUIRE :			
				Pour 22,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. . . . .	14,718 "
				Pour vacances et petites permissions . . . . .	15,178 72
					27,896 72
				RESTE. . . . .	1,225,466 50
				A REPORTER. . . . . fr	1,225,466 50
					22,502,000 "
					30,447 "



## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,592,447	22,245,347	347,100	.		
22,592,447	22,245,347	347,100	.		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 1,225,466 50	22,562,000 "	50,447 "
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux × 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. . . . . fr. 22,958 50		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 2,000 "		
		<b>Logement et nourriture.</b>	1,288,500 "	
15 (suite.)	d.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 1,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500 — 3,100 journées, à fr. 1 25 c. 5,875 "		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
	e.	Inspecteur général. . . . . 2,500 " 2 directeurs dans les divisions territoriales . . . . . 5,000 " Commandants du génie dans les places . . . . . 10,000 " Le régiment et les compagnies spéciales . . . . . 9,500 " — 34,000 "		
		A REPORTER. . . . . fr.	25,850,500 "	50,447 "

(1) École régimentaire et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
22,502,417	»	22,245,347	»	547,100	»	
1,288,500	»	1,269,500	»	18,800	»	
25,880,747	»	23,514,847	»	2,365,900	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	33,850,500 "	50,447 "
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	<b>EFFECTIF.</b>			
	74	Officiers de tous grades . . . . . fr.	176,214 50	
	60	Commis aux écritures . . . . .	84,000 "	
	760	Sous-officiers et soldats . . . . .	362,985 20	
a.	804			
		Haute-paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . .	16,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	400 "	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo . . . . .	1,500 "	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs . . . . .	3,450 "	
			644,549 70	
		<b>A DÉDUIRE :</b>		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' . . . . .	2,530 "	
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	4,519 70	
			7,049 70	
		RESTE. . . . . fr.	637,500 "	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. . . . .	36,900 "	
c.		Frais d'administration . . . . .	5,000 "	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	600 "	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' . . . . .	500 "	
			680,500 "	"
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>	<b>24,550,800 "</b>	<b>50,447 "</b>

## Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie . . . . .	"	"	"	1,852	25,571	27,423
" 13. — Cavalerie . . . . .	"	"	"	560	5,680	6,940
" 14. — Artillerie . . . . .	65	76	150	502	7,860	8,362
" 15. — Génie . . . . .	54	166	220	87	1,300	1,477
" 16. — Bataillon d'administration . . . . .	"	"	"	74	820	894
	117	242	359	2,875	41,521	44,196

(44 bis)

## BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Le corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir : 1<sup>re</sup> section : Hôpitaux.  
2<sup>e</sup> — Boulangeries.  
3<sup>e</sup> — Boucheries.  
4<sup>e</sup> — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 <sup>re</sup> Hôpitaux.	2 <sup>e</sup> Boulang <sup>er</sup> .	3 <sup>e</sup> Boucheries.	4 <sup>e</sup> Fourrages.	TOTAL.		par	par	
								GRADE.	CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration . . . . .	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »		
Officiers d'administrat <sup>ion</sup> . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000 »	
	de 2 <sup>e</sup> id.	»	5	5	5	5	18	2,500	45,000 »	
	de 3 <sup>e</sup> id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800 »	
	de 4 <sup>e</sup> id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200 »	
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	3	21	21	11	18	74			177,100 »	
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments. . . . .									885 50	
Reste. . . . . fr.									176,214 50	
<i>Commis.</i>										
Commis aux écritures. . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
	de 2 <sup>e</sup> id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500 »	
	<b>TOTAL fr.</b>	19	18	1	11	11	60			84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT		
	État-major.	1 <sup>re</sup> Hôpitaux.	2 <sup>e</sup> Boulang <sup>er</sup> .	3 <sup>e</sup> Boucheries.	4 <sup>e</sup> Fourrages.	TOTAL.			par	par	
									GRADE.	CATÉGORIE.	
<b>Hôpitaux.</b>											
Magasiniers-dépensiers de . . . . . 1 <sup>re</sup> classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50		
Infirmiers-majors de . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50		
Portiers de . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25		
Cuisiniers . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25		
Tisanners. . . . . 1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25		
Infirmiers . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	52,521 50		
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 00	29,565 00		
<b>TOTAUX.</b> . . . . .										150,534 20	
<b>Boulangeries.</b>											
Sergents surveillants. . . . .	»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,155 00		
Brigadiers . . . . .	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	10,552 00		
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	40	»	»	40	14,660	1 20	17,520 00		
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	50	»	»	50	29,200	1 10	52,120 00		
<b>TOTAUX.</b> . . . . .										82,125 00	
<b>Boucheries.</b>											
Sergents surveillants. . . . .	»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80		
Brigadiers . . . . .	»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008 00		
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 00		
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 00		
<b>TOTAUX.</b> . . . . .										46,471 80	
<b>Fourrages.</b>											
Sergents surveillants. . . . .	»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,155 00		
Brigadiers . . . . .	»	»	»	»	22	22	8,050	1 60	12,818 00		
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 00		
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180 00		
<b>TOTAUX.</b> . . . . .										103,441 00	
<b>État-major.</b>											
Maîtres tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	»	»	»	2	750	» 84	»	615 20	
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	4	270	168	96	222	700	178,120			362,985 20	

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,880,747	25,514,847		365,900	.	
680,500	680,500		.	.	
24,561,247	24,195,347		365,900	.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>ACADÉMIE MILITAIRE.</b>				
<b>École militaire.</b>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<b>État-major et employés du service intérieur.</b>				
		1 commandant. . . . . fr.	3,000	•
		1 commandant en second . . . . .	1,000	•
		2 examinateurs permanents. . . . .	6,000	•
		1 instructeur . . . . .	800	•
		2 instructeurs adjoints . . . . .	1,000	•
		4 inspecteurs des études . . . . .	6,000	•
		1 secrétaire. . . . .	2,400	•
		1 dessinateur . . . . .	3,000	•
		1 aumônier. . . . .	2,300	•
		1 médecin . . . . .	800	•
		1 mécanicien . . . . .	2,200	•
a.		1 préparateur de chimie . . . . .	2,200	•
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments . . . . .	500	•
		1 garde conservateur du matériel . . . . .	560	•
		1 conservateur des modèles . . . . .	560	•
		1 infirmier . . . . .	600	•
		1 portier . . . . .	1,425	•
		7 hommes de peine . . . . .	4,200	•
		3 clairons . . . . .	547 50	•
		2 surveillants à l'école d'équitation . . . . .	800	•
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) . . . . .	1,555	•
			41,925 50	
<b>Corps enseignant.</b>				
		8 professeurs militaires. . . . .	10,800	•
17	b.	10 — civils . . . . .	40,300	•
		11 répétiteurs militaires . . . . .	9,200	•
		3 — civils . . . . .	2,125	•
		5 maîtres militaires . . . . .	3,000	•
		3 — civils . . . . .	8,500	•
			75,925	•
<b>Solde des élèves.</b>				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. . . . .	117,800 50	253,600 •
<b>École de guerre.</b>				
<b>État-major et corps enseignant.</b>				
		1 commandant. . . . .	1,500	•
		1 commandant en second . . . . .	1,000	•
		2 professeurs civils . . . . .	5,250	•
d.		3 maîtres civils. . . . .	5,050	•
		9 professeurs militaires . . . . .	8,050	•
		2 maîtres militaires . . . . .	500	•
		1 secrétaire. . . . .	600	•
			20,550	•
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>			253,600	•



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	255,600 »	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau . . . . .	2,500 •	
		Chauffage et éclairage . . . . .	14,000 •	
		Manipulations des élèves au laboratoire . . . . .	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs . . . . .	755 •	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour. . . . .	2,007 50	
	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École) . . . . .	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues . . . . .	9,050 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique. . . . .	1,500 »	
		<u>54,000 »</u>		
18		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau . . . . .	600 •	42,800 »
		Chauffage et éclairage . . . . .	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs . . . . .	450 •	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c' par jour. . . . .	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments . . . . .	700 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues. . . . .	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	296,400 •	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
253,600 "	268,600 "	"	15,000 "	
42,800 "	42,800 "	"	"	
200,400 "	211,400 "	"	15,000 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEHA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes . . . . . fr. 15,300 *	66,375 *	.
	b.	— — de la fonderie de canons . . . . . 24,000 *		
	c.	— — de l'arsenal de construction . . . . . 21,100 *		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie . . . . . 2,500 *		
	e.	— — de l'école de tir . . . . . 4,775 *		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État . . . . . 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. . . . . 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre . . . . . 80,000 *		
<b>Manufacture d'armes.</b>				
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers . . . . . 258,200 *		
		Menues dépenses . . . . . 2,000 *		
		324,686 25		
	A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . . fr. 20,000 *			
	304,686 25			
<b>Fonderie de canons.</b>				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers . . . . . 28,648 *		
		Menues dépenses . . . . . 1,850 *		
		93,339 79		
		A REPORTER. . . . . fr. 810,428 11	66,375 *	.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 °		66,375 °	°	°	
66,375 °		66,375 °	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 819,428 11	68,375 »	»
		<b>Arsenal de construction.</b>		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux . . . . . fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers . . . . . 88,100 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie . . . . . 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . . 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . . 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats . . . . . 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr. 1,082,555 »	1,082,555 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS <small>alloués</small> POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575	»	66,575	»	»	
1,016,180	»	1,016,180	»	»	
1,082,555	»	1,082,555	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VII.</b>		
		<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>		
		<b>Entretien ordinaire.</b>		
	a.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 307,788 *		
		Ouvrages de fortification . . . . . 42,890 *		
		Ouvrages mixtes . . . . . 17,485 "		
		————— 368,161 *		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 627,500 *		
		Ouvrages de fortification . . . . . 180,850 *		
		Ouvrages mixtes . . . . . 25,000 *		
		————— 855,550 *		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie . . . . . 46,000 *	1,460,000 "	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. . . . . ; 80,000 *		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel . . . . . 100,000 "		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie . . . . . 20,000 *		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc . . . . . 12,500 *		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr. 1,460,000 "</b>		

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, enseincement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost . . . . .</td> <td>2,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville) . . . . .</td> <td>32,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>45,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>77,000</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Tête-de-Fland.) Anvers (fortin de Ber- chem) . . . . .</td> <td>1,500</td> <td>800</td> <td>100</td> <td>3,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte) . . . . .</td> <td>685</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,885</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retran- ché) . . . . .</td> <td>20,000</td> <td>11,000</td> <td>1,000</td> <td>40,000</td> <td>140,000</td> <td>"</td> <td>212,000</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retran- ché de la rive gauche). Anvers (Bas-Escaut) . . . . .</td> <td>10,000</td> <td>8,000</td> <td>500</td> <td>165,500</td> <td>25,000</td> <td>"</td> <td>209,000</td> </tr> <tr> <td>Arlon . . . . .</td> <td>200</td> <td>2,000</td> <td>250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,450</td> </tr> <tr> <td>Ath . . . . .</td> <td>3,600</td> <td>3,500</td> <td>7,000</td> <td>9,000</td> <td>6,000</td> <td>25,000</td> <td>51,100</td> </tr> <tr> <td>Audenarde . . . . .</td> <td>1,160</td> <td>"</td> <td>175</td> <td>4,006</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,341</td> </tr> <tr> <td>Beveloo . . . . .</td> <td>1,800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,712</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,512</td> </tr> <tr> <td>Bouillon . . . . .</td> <td>4,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet . . . . .</td> <td>23,730</td> <td>"</td> <td>1,670</td> <td>88,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>113,300</td> </tr> <tr> <td>Bruges . . . . .</td> <td>1,007</td> <td>"</td> <td>175</td> <td>1,715</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,897</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles . . . . .</td> <td>3,800</td> <td>"</td> <td>400</td> <td>56,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>60,200</td> </tr> <tr> <td>Charleroi . . . . .</td> <td>7,500</td> <td>"</td> <td>25</td> <td>5,090</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12,525</td> </tr> <tr> <td>Courtrai . . . . .</td> <td>29,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>24,161</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>53,161</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville) . . . . .</td> <td>2,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>700</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,700</td> </tr> <tr> <td>Gand . . . . .</td> <td>2,000</td> <td>5,000</td> <td>110</td> <td>2,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,610</td> </tr> <tr> <td>Hasselt . . . . .</td> <td>1,500</td> <td>450</td> <td>580</td> <td>625</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,895</td> </tr> <tr> <td>Huy . . . . .</td> <td>20,000</td> <td>"</td> <td>150</td> <td>25,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>45,150</td> </tr> <tr> <td>Liege (ville) . . . . .</td> <td>2,897</td> <td>"</td> <td>253</td> <td>2,576</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,526</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>1,507</td> <td>"</td> <td>195</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,652</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse) . . . . .</td> <td>18,600</td> <td>"</td> <td>1,280</td> <td>26,804</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>46,684</td> </tr> <tr> <td>Lierre . . . . .</td> <td>3,500</td> <td>2,030</td> <td>1,120</td> <td>19,800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>26,450</td> </tr> <tr> <td>Louvain . . . . .</td> <td>3,535</td> <td>1,900</td> <td>755</td> <td>1,600</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,808</td> </tr> <tr> <td>Malines . . . . .</td> <td>4,000</td> <td>60</td> <td>50</td> <td>4,100</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,190</td> </tr> <tr> <td>Mariembourg . . . . .</td> <td>19,750</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,156</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20,916</td> </tr> <tr> <td>Menin . . . . .</td> <td>11,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>15,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>26,000</td> </tr> <tr> <td>Mons . . . . .</td> <td>700</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,450</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,150</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville) . . . . .</td> <td>1,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>9,560</td> <td>"</td> <td>65</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,425</td> </tr> <tr> <td>Ostende . . . . .</td> <td>11,280</td> <td>"</td> <td>900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>15,180</td> </tr> <tr> <td>Philippeville . . . . .</td> <td>5,700</td> <td>4,850</td> <td>250</td> <td>"</td> <td>6,850</td> <td>"</td> <td>17,630</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard . . . . .</td> <td>4,700</td> <td>"</td> <td>100</td> <td>9,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>15,800</td> </tr> <tr> <td>Saint-Nicolas . . . . .</td> <td>1,500</td> <td>"</td> <td>100</td> <td>1,900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Saint-Trond . . . . .</td> <td>2,800</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>15,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>17,840</td> </tr> <tr> <td>Termonde . . . . .</td> <td>900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>290</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,190</td> </tr> <tr> <td>Tirlemont . . . . .</td> <td>1,010</td> <td>"</td> <td>100</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,110</td> </tr> <tr> <td>Tournai . . . . .</td> <td>4,700</td> <td>3,500</td> <td>250</td> <td>16,500</td> <td>5,000</td> <td>"</td> <td>27,750</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde . . . . .</td> <td>3,849</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,588</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,437</td> </tr> <tr> <td>Ypres . . . . .</td> <td>12,800</td> <td>"</td> <td>200</td> <td>3,656</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>16,656</td> </tr> <tr> <td>Wavre . . . . .</td> <td>8,400</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,017</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,417</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>18,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>453</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,453</td> </tr> <tr> <td></td> <td>307,788</td> <td>42,890</td> <td>17,485</td> <td>627,509</td> <td>180,850</td> <td>25,000</td> <td>1,201,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>568,161</td> <td></td> <td>855,359</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, enseincement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost . . . . .	2,500	"	"	1,900	"	"	4,400	Anvers (ville) . . . . .	32,000	"	"	45,000	"	"	77,000	Anvers (Tête-de-Fland.) Anvers (fortin de Ber- chem) . . . . .	1,500	800	100	3,000	"	"	5,200	Anvers (enceinte) . . . . .	685	"	"	1,200	"	"	1,885	Anvers (camp retran- ché) . . . . .	20,000	11,000	1,000	40,000	140,000	"	212,000	Anvers (camp retran- ché de la rive gauche). Anvers (Bas-Escaut) . . . . .	10,000	8,000	500	165,500	25,000	"	209,000	Arlon . . . . .	200	2,000	250	"	"	"	2,450	Ath . . . . .	3,600	3,500	7,000	9,000	6,000	25,000	51,100	Audenarde . . . . .	1,160	"	175	4,006	"	"	5,341	Beveloo . . . . .	1,800	"	"	1,712	"	"	3,512	Bouillon . . . . .	4,000	"	"	3,000	"	"	8,000	Brasschaet . . . . .	23,730	"	1,670	88,000	"	"	113,300	Bruges . . . . .	1,007	"	175	1,715	"	"	2,897	Bruxelles . . . . .	3,800	"	400	56,000	"	"	60,200	Charleroi . . . . .	7,500	"	25	5,090	"	"	12,525	Courtrai . . . . .	29,000	"	"	24,161	"	"	53,161	Diest (ville) . . . . .	2,000	"	"	"	"	"	2,000	— (citadelle) . . . . .	700	"	"	3,000	"	"	3,700	Gand . . . . .	2,000	5,000	110	2,500	"	"	9,610	Hasselt . . . . .	1,500	450	580	625	"	"	2,895	Huy . . . . .	20,000	"	150	25,000	"	"	45,150	Liege (ville) . . . . .	2,897	"	253	2,576	"	"	5,526	— (citadelle) . . . . .	1,507	"	195	150	"	"	1,652	— (Chartreuse) . . . . .	18,600	"	1,280	26,804	"	"	46,684	Lierre . . . . .	3,500	2,030	1,120	19,800	"	"	26,450	Louvain . . . . .	3,535	1,900	755	1,600	"	"	7,808	Malines . . . . .	4,000	60	50	4,100	"	"	8,190	Mariembourg . . . . .	19,750	"	"	8,156	"	"	20,916	Menin . . . . .	11,000	"	"	15,000	"	"	26,000	Mons . . . . .	700	"	"	1,450	"	"	2,150	Namur (ville) . . . . .	1,200	"	"	5,500	"	"	6,700	— (citadelle) . . . . .	9,560	"	65	"	"	"	9,425	Ostende . . . . .	11,280	"	900	"	"	"	15,180	Philippeville . . . . .	5,700	4,850	250	"	6,850	"	17,630	Saint-Bernard . . . . .	4,700	"	100	9,000	"	"	15,800	Saint-Nicolas . . . . .	1,500	"	100	1,900	"	"	3,500	Saint-Trond . . . . .	2,800	"	40	15,000	"	"	17,840	Termonde . . . . .	900	"	"	290	"	"	1,190	Tirlemont . . . . .	1,010	"	100	"	"	"	1,110	Tournai . . . . .	4,700	3,500	250	16,500	5,000	"	27,750	Vilvorde . . . . .	3,849	"	"	3,588	"	"	7,437	Ypres . . . . .	12,800	"	200	3,656	"	"	16,656	Wavre . . . . .	8,400	"	"	2,017	"	"	10,417		8,500	"	"	10,000	"	"	18,500		1,000	"	"	453	"	"	1,453		307,788	42,890	17,485	627,509	180,850	25,000	1,201,500			568,161		855,359			
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, enseincement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Alost . . . . .	2,500	"	"	1,900	"	"	4,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (ville) . . . . .	32,000	"	"	45,000	"	"	77,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (Tête-de-Fland.) Anvers (fortin de Ber- chem) . . . . .	1,500	800	100	3,000	"	"	5,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (enceinte) . . . . .	685	"	"	1,200	"	"	1,885																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (camp retran- ché) . . . . .	20,000	11,000	1,000	40,000	140,000	"	212,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (camp retran- ché de la rive gauche). Anvers (Bas-Escaut) . . . . .	10,000	8,000	500	165,500	25,000	"	209,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Arlon . . . . .	200	2,000	250	"	"	"	2,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ath . . . . .	3,600	3,500	7,000	9,000	6,000	25,000	51,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Audenarde . . . . .	1,160	"	175	4,006	"	"	5,341																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Beveloo . . . . .	1,800	"	"	1,712	"	"	3,512																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bouillon . . . . .	4,000	"	"	3,000	"	"	8,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Brasschaet . . . . .	23,730	"	1,670	88,000	"	"	113,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruges . . . . .	1,007	"	175	1,715	"	"	2,897																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruxelles . . . . .	3,800	"	400	56,000	"	"	60,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Charleroi . . . . .	7,500	"	25	5,090	"	"	12,525																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Courtrai . . . . .	29,000	"	"	24,161	"	"	53,161																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Diest (ville) . . . . .	2,000	"	"	"	"	"	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle) . . . . .	700	"	"	3,000	"	"	3,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Gand . . . . .	2,000	5,000	110	2,500	"	"	9,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Hasselt . . . . .	1,500	450	580	625	"	"	2,895																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Huy . . . . .	20,000	"	150	25,000	"	"	45,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Liege (ville) . . . . .	2,897	"	253	2,576	"	"	5,526																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle) . . . . .	1,507	"	195	150	"	"	1,652																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (Chartreuse) . . . . .	18,600	"	1,280	26,804	"	"	46,684																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Lierre . . . . .	3,500	2,030	1,120	19,800	"	"	26,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Louvain . . . . .	3,535	1,900	755	1,600	"	"	7,808																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Malines . . . . .	4,000	60	50	4,100	"	"	8,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Mariembourg . . . . .	19,750	"	"	8,156	"	"	20,916																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Menin . . . . .	11,000	"	"	15,000	"	"	26,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Mons . . . . .	700	"	"	1,450	"	"	2,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Namur (ville) . . . . .	1,200	"	"	5,500	"	"	6,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle) . . . . .	9,560	"	65	"	"	"	9,425																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ostende . . . . .	11,280	"	900	"	"	"	15,180																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Philippeville . . . . .	5,700	4,850	250	"	6,850	"	17,630																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Bernard . . . . .	4,700	"	100	9,000	"	"	15,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Nicolas . . . . .	1,500	"	100	1,900	"	"	3,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Trond . . . . .	2,800	"	40	15,000	"	"	17,840																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Termonde . . . . .	900	"	"	290	"	"	1,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Tirlemont . . . . .	1,010	"	100	"	"	"	1,110																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Tournai . . . . .	4,700	3,500	250	16,500	5,000	"	27,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Vilvorde . . . . .	3,849	"	"	3,588	"	"	7,437																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ypres . . . . .	12,800	"	200	3,656	"	"	16,656																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Wavre . . . . .	8,400	"	"	2,017	"	"	10,417																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	8,500	"	"	10,000	"	"	18,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	1,000	"	"	453	"	"	1,453																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	307,788	42,890	17,485	627,509	180,850	25,000	1,201,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		568,161		855,359																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
1,460,000	1,460,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1,460,000	1,460,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,190,785 rations de pain, à 18 centimes . . . . . fr. 2,554,541 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 114,741 50		
		RESTE . . . . . fr. 2,439,800 "		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. . . . . fr. 4,556,184 64	6,771,800 "	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 205,984 64		
		4,352,200 "		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 65 c'. . . . . fr. 2,521,620 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c'. . . . . 2,271,577 50		
		3,042,640 c)		
		4,795,198 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. . . . . 61,898 25		
		RESTE . . . . . fr. 4,731,300 "		
23		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	4,751,500 "	6,570 "
		12 chevaux à ration légère : 4,580 journées à fr. 1 50 c'. . . . . fr. 6,570 "		
		A REPORTER. . . . . fr. 11,503,100 "		6,570 "



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	11,505,100 »	0,570 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		<b>Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.</b>		
		(Contrat du 1 <sup>er</sup> octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit . . . . . fr. 24,000 »		
		35,000 — à une — 15 — . . . . . 525,000 »		
		————— 549,000 »		
		<b>Fournitures appartenant aux communes.</b>		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes . . . . . 120,000 »		
24		<b>Fournitures appartenant à l'État.</b>		
	c.	c) 540,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. . . . . fr. 10,991 70	715,000 »	. . .
		<b>Dépenses diverses.</b>		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . fr. 3,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois . . . . . 30,000 »		
		————— 33,008 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie . . . . . fr. 40,000 »		
		Cavalerie. . . . . 47,000 »		
25	"	Artillerie. . . . . 12,000 »		
		Génie. . . . . 900 »		
		Bataillon d'administration . . . . . 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr.	12,316,100 »	6,570 »

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
11,500,670	8,954,418	2,555,252	"																				
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>507,530</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL . . . . .</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche . . . . .</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE . . . . .</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie . . . . .	9,333,415	Cavalerie . . . . .	2,073,200	Artillerie . . . . .	2,868,900	Génie . . . . .	507,530	Bataillon d'administration . . . . .	178,120	TOTAL . . . . .	14,960,985	A déduire les journées de marche . . . . .	119,700	RESTE . . . . .	14,841,285
JOURNÉES.																							
Infanterie . . . . .	9,333,415																						
Cavalerie . . . . .	2,073,200																						
Artillerie . . . . .	2,868,900																						
Génie . . . . .	507,530																						
Bataillon d'administration . . . . .	178,120																						
TOTAL . . . . .	14,960,985																						
A déduire les journées de marche . . . . .	119,700																						
RESTE . . . . .	14,841,285																						
					<p>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation . . . . . 13,215,000 journées. A déduire 1/30 pour non-occupation . . . . . 1,321,500 »</p> <p>RESTE . . . . . 11,891,700 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes . . . . . 2,400,000 »</p> <p>c) — — à l'État . . . . . 549,585 »</p> <p>TOTAL ÉGAL. . . . . 14,841,285</p>																		
715,000	685,000	30,000	"																				
100,000	100,000	"	"																				
12,322,670	9,757,418	2,585,252	"																				

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	12,516,100	6,570
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. . . . . fr. 105,000	110,000	.
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre . . . . . 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . . .	65,000	.
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc. . . . .	118,000	.
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{11}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à . . . . . fr. 850. . fr. 401,720	812,790	.
		161 — de guides, à . . . . . 950. . . 149,750		
		115 — de selle d'artillerie, à. . . . . 950. . . 105,000		
		225 — de trait — , à. . . . . 650. . . 146,250		
		802,790		
		983		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. . . . . 10,000		.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	15,421,800	6,570

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,522,670	»	9,737,418	»	2,585,252	»
110,000	»	110,000	»	»	»
65,000	»	65,000	»	»	»
118,000	»	118,000	»	»	»
812,790	»	812,790	»	»	»
13,428,460	»	10,843,208	»	2,585,252	»
AUGMENTATION. . . fr.			2,585,252		»

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE IX.</b>					
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.</b>					
<b>Traitements de non-activité</b>					
<i>1° Pour motifs de santé.</i>					
	PREFECTIE	1 Colonel à . . . . .	6,575	6,575	»
		7 Majors, à . . . . .	4,125	28,875	»
		12 Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,850	54,200	»
		8 — de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,550	20,400	»
		3 — de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,560	7,080	»
		5 Lieutenants, à . . . . .	1,800	5,400	»
		2 Sous-lieutenants, à . . . . .	1,575	5,150	»
		TOTAL . . . . .	105,480	105,480	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments . . . . .	527	60	»
			104,052	60	»
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>					
		5 Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,900	5,700	»
		3 — de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,700	6,100	»
		4 — de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,575	6,500	»
		7 Lieutenants, à . . . . .	1,200	8,400	»
		2 Sous-lieutenants, à . . . . .	1,050	2,100	»
		TOTAL . . . . .	27,600	27,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments . . . . .	158	»	»
			27,462	»	»
			145,000	»	»
			27,462	»	»
			172,462	»	»
		<i>3° Employés civils.</i>			
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département . . . . .	5,500	»	»
		TOTAL . . . . .	5,500	»	»
		<i>Honoraires</i>			
		8 Honoraires d'avocats et frais de procédure . . . . .	7,085	40	»
		<i>Frais de représentation.</i>			
		51 Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale . . . . .	20,000	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.	165,000	»	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 °	158,700 °	°	13,700 °		
20,000 °	20,000 °	°	°		
165,000 °	178,700 °	°	13,700 °		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE X.</b>		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés . . . . . fr. 85,460 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires . . . . . 7,000 »		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. . . . . 20,000 »		
		110,460 »		
	d.	Secours aux réfugiés politiques . . . . . fr. 540 »	110,460 »	540 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.</b>	110,460 »	540 »
		<b>CHAPITRE XI.</b>		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre . . . . .	14,958 »	»
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.</b>	14,958 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 »	111,000 »		»	»	
111,000 »	111,000 »		»	»	
14,958 »	14,980 »		»	42 »	
14,958 »	14,980 »		»	42 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	16	Administration centrale . . . . .	305,000	150,000
II.	18	États-majors. . . . .	1,457,000	"
III.	26	Service de santé des hôpitaux . . . . .	1,008,400	"
IV.	28	Solde des troupes . . . . .	24,550,800	30,447
V.	46	Académie militaire . . . . .	290,400	"
VI.	50	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	1,082,555	"
VII.	54	Matériel du génie . . . . .	1,460,000	"
VIII.	56	Pain, viande, fourrages et autres allocations . . . . .	15,421,890	6,570
IX.	62	Traitements divers et honoraires . . . . .	165,000	"
X.	64	Pensions et secours. . . . .	110,460	540
XI.	6b.	Dépenses imprévues . . . . .	14,958	"
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>			<b>45,852,445</b>	<b>187,557</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,000	441,810	15,190	»	
1,457,000	1,416,000	41,000	»	
1,008,400	1,008,000	400	»	
24,561,247	24,195,547	365,000	»	
290,400	511,400	»	15,000	
1,082,555	1,082,555	»	»	
1,460,000	1,460,000	»	»	
13,428,460	10,843,208	2,585,252	»	
165,000	178,700	»	13,700	
111,000	111,000	»	»	
14,958	14,980	»	42	
44,040,000	41,065,000	5,005,742	28,742	
AUGMENTATION . . . fr.		2,977,000		

Augmentation totale . . . . . fr. 2,977,000

A déduire:

L'augmentation demandée au Budget primitif . . . . . 332,500

Reste . . . . . fr. 2,644,500

Augmentation demandée par les amendements

## ANNEXE.

*État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.*

DATE DES ABRÉGÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1877. 29 janvier.	Van Malderen, P.-F. . .	Employé de 1 <sup>re</sup> classe à la ma- nufacture d'armes.	66	39	5	28	Grand âge . . . . .	1,772 91	1,070 »
Id.	Vanderwée, J.-B. . . .	Dessinateur au Dépôt de la Guerre.	55	14	11	»	Infirmités . . . . .	1,835 55	421 »
12 mars.	Vuillaume, A.-J.-V. . .	Garde principal du génie de 2 <sup>re</sup> classe.	62	40	8	19	Grand âge et infirmités.	5,500 »	2,189 »
24 sept.	Dewilde, D. . . . .	Aumônier. . . . .	77	22	5	8	Id.	1,926 66	1,162 »
28 nov.	Clément, C.-A.-T. . . .	Professeur émérite à l'école militaire.	65	45	4	4	Grand âge . . . . .	7,000 »	5,000 »
30 nov.	Demeulder, A.-R. . . . .	Garde principal du génie de 1 <sup>re</sup> classe	65	46	1	26	Id.	5,725 »	2,485 »
* TOTAL . . . . .								fr.	12,525 »

*État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.*

NUMÉROS d'ordre.	d'in- scription.	NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
109	155	Van Boom, G. . . . .	4 déc. 1877.	Id. . . . .	3,258 »	
110	120	Libotte, H. . . . .	7 mai 1877.	Id. . . . .	858 »	
TOTAL . . . . .					fr.	5,711 »